

Extrait du Pour Info - FSU - En ligne

<http://pour-info.fsu.fr/DES-EXTRAITS-du-STAGE-FSU-2010.html>

DES EXTRAITS du STAGE FSU 2010 MISE EN PLACE DE LA COMMISSION FEMMES FSU Et affirmation d'un travail de secteur

Date de mise en ligne : jeudi 17 février 2011

- Archives - Année 2010-2011 - POUR ELLES février 2011 -

Copyright © Pour Info - FSU - En ligne - Tous droits réservés

ENTRETIEN avec Anne FERAY

Secrétaire nationale, secteur situation des personnels

Bon nombre de collègues pensent encore aujourd'hui que notre statut de fonctionnaire d'Etat garantit une égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de la Fonction publique. Qu'en est-il précisément ? Existe-t-il notamment des différences de rémunération entre les femmes et les hommes ?

Anne Féray - Le statut favorise l'égalité professionnelle, en particulier l'égalité salariale. Ainsi, les écarts de salaires entre hommes et femmes sont plus réduits dans la Fonction publique (17 % pour l'Etat (FPE) en 2008), que dans le secteur privé (27 %). Mais les inégalités existent, qui s'expliquent par des carrières moins favorables pour les femmes, par une acceptation sociale d'une rémunération moindre des métiers les plus féminisés, les professions enseignantes, sociales ou de santé non-médicales.

Le « choix » du temps partiel, du congé parental est le plus souvent fait par des femmes (18 % des femmes titulaires exercent à temps partiel contre 3 % des hommes ; 95 % des agents en congé parental sont des femmes). La Fonction publique n'est donc pas isolée et on y retrouve les effets des comportements sociaux majoritaires.

Il y a aussi des effets internes, dans les déroulements de carrière par exemple. Les femmes sont bien moins présentes dans les emplois supérieurs de la Fonction publique ; ainsi 10 % des hommes sont rémunérés à un indice (IM) supérieur à 710 tandis que pour les femmes, cet indice correspond à 620.

Quel est l'impact des politiques salariales actuelles sur ces inégalités ?

A. F. - La politique salariale actuelle valorise les éléments les plus discriminants (primes, HS) au détriment de ceux qui créent de l'égalité (la grille et le point d'indice). Les primes représentent en moyenne 31 % du traitement pour les hommes et 16 % pour les femmes. Selon l'INSEE, l'exonération des cotisations sociales sur les heures supplémentaires en application de la loi TEPA a surtout profité aux hommes ; on observe un différentiel des évolutions entre salaire brut et salaire net de 2007 à 2008 : + 0,6% pour les hommes contre + 0,2% pour les femmes (FPE).

Comment s'expliquent les inégalités de carrière entre les femmes et les hommes dans la Fonction publique ?

A. F. - L'avancement d'échelon se fait selon des rythmes différents en fonction de l'évaluation. Le passage d'un grade à un autre est de plus en plus dépendant de l'avis de la hiérarchie. Il y a là un espace d'appréciation subjective dont il faudrait pouvoir appréhender les effets. L'étude d'un collègue du SNEP sur les profs d'EPS d'une académie mettait en évidence que sur un corps presque paritaire, la hors classe comportait 2/3 d'hommes.

Toutes ces inégalités ont été souvent mises en avant pour expliquer les inégalités de traitement entre les femmes et les hommes au moment de la retraite. Sont-elles la seule explication ?

A. F. - Pour inciter les salarié-es à prolonger leur activité, les réformes ont mis en place la décote, mécanisme qui pénalise les carrières « courtes ». Selon l'INED, ces mécanismes vont accroître les écarts de pension entre hommes et femmes : sans les réformes, les hommes des générations 1965-1974 percevraient une pension 1,47 fois plus élevée que celles des femmes. Avec la réforme de 1993, le ratio s'établit à 1,54 et avec celle de 2003 à 1,59. Selon une étude du ministère de l'éducation nationale (2007), les femmes sont plus touchées par la décote, 19,2 % contre 18,7% des hommes et les hommes sont plus concernés par la surcote (33,4 % contre 24 %) et ceci alors qu'en moyenne les femmes partent en retraite un an plus tard. Il y a bien un effet retraite !

La suppression de la bonification pour enfant dans la Fonction publique pour les enfants nés à compter de 2004 va à l'encontre de la justice sociale.

Alors que ces inégalités sont maintenant « prises en charge » dans le secteur privé avec la loi obligeant les entreprises à mettre en place des commissions paritaires égalité, pourquoi n'existe-t-il pas d'obligation identique dans le secteur public ? Quelle forme pourrait prendre le combat syndical sur ce sujet ?

A. F. - La Fonction publique a des instances de concertation spécifiques : les CTP et les CAP ; les CTP ont compétence pour débattre de l'égalité professionnelle, mais cela est rarement fait. Dans les CAP, nos élu-es doivent interroger les propositions de promotion pour favoriser l'égalité. C'est un combat permanent. Si dans la FSU, nous sommes convaincu-es de la nécessité de défendre les éléments du statut qui créent de l'égalité, il faudra aller plus loin ; par exemple, en se donnant les moyens de détecter les effets des stéréotypes dans les procédures d'évaluation.

Intervention d'Annie Ferrand, doctorante en sciences de l'éducation au stage du mois de Novembre

**Les concepts « fondateurs » de la psychanalyse :
inconscient, sexualité infantile, castration**

La psychanalyse a inventé le concept d'inconscient psychique en le définissant comme : « l'ensemble des contenus non présents dans le champ actuel de la conscience [...]. [En tant que système], il est constitué de contenus refoulés » (Vocabulaire de la psychanalyse, 1967, 197). Les contenus inconscients sont définis comme étant « des "représentants" des pulsions » (ibid.). La pulsion permettrait ainsi des explications naturalistes : définie comme une poussée ayant une source corporelle, elle donne une base biologique à certains processus fondamentaux de l'inconscient, aux politiques sexuelles et à l'organisation sociale. Outre cette spéculation biologiste, les freudiens spéculent en plus sur l'histoire (l'idée de Horde primitive) et sur une transmission phylogénétique du noyau de l'inconscient.

L'inconscient serait fondamentalement présocial et indifférent à la réalité. Les freudiens spéculent enfin sur la psychologie des enfants, la disant organisée par une sexualité spécifique. Freud a déduit l'idée de sexualité « infantile » des « perversions » sadiennes, dont le caractère sexiste, délinquant et criminel (sadisme, exhibitionnisme, cannibalisme, agression) est ignoré dans son analyse. Le développement psychique impliquerait naturellement sexualité infantile et désirs oedipiens. Or, la répression subie par les enfants, en particulier les violences sexuelles contre les filles par les hommes de la famille, est non seulement ignorée mais justifiée par ces concepts. Les freudiens sexualisent les enfants en qualifiant de sexuel tout ce qui relève de la sensualité autistique infantile, comme la succion (ils-elles sont qualifié-e-s par Freud de « pervers polymorphes »). Mieux, les freudiens leur attribuent des fantasmes immuables : celui d'être battu-e par le père (« fantasme de fustigation ») et celui d'être violé-e par lui (« fantasme de séduction »). De manière spontanée, les enfants comprendraient la sexualité adulte comme un acte sadique et humiliant du père sur la mère (« scène primitive »). Cette conception serait immuable dans l'inconscient, individuel et collectif, et déterminerait les politiques sexuelles. Enfin, la psychanalyse, freudienne et lacanienne, traite les différences de sexe sous le concept de castration : elle assimile l'anatomie des femmes à « une absence de pénis », attribuant une vision masculiniste à la biologie puis à l'inconscient : les femmes seraient castrées, manquantes, mutilées, punies, du point de vue de ce noyau éternel de la psychologie et des sociétés humaines.

Les propos de la psychanalyse :

Dès lors, la psychanalyse offre un réservoir de propos parmi les plus dangereux envers des groupes opprimés : les femmes et les enfants. Pour exemple :

« L'enfant est en général très demandeur. [...] Sa demande d'être touché est une tentative de séduire son parent [...]. C'est aussi un moment où il va être très exhibitionniste, tout à la joie de ses émois érotiques » Pascale Poulain, psychologue clinicienne, 2008. p.32

« Au stade génital enfin, à la puberté, le masochisme devient subir le coït, être violée, ou enfanter dans la douleur. C'est le stade où la différenciation devient masculin /féminin (et n'est plus castré/non castré), marqué par la complémentarité des sexes ». A. Brouselle, 2003, psychanalyste à la Société Psychanalytique de Paris.

« Ladite "infériorité" des femmes est pour part (la plus tenace) une exigence de l'inconscient des hommes, plus précisément de leur libido incestueuse » J. André, professeur d'université, 1994, p.16

« à la vue des organes génitaux de l'autre sexe [...] [la fillette] découvre son désavantage [...]. L'envie et la jalousie jouent un rôle [...] considérable dans la vie spirituelle de la femme. », Irène Roublef, Encyclopedia Universalis, 1997, p.787

Et pour objecter à toute contestation : « L'inconscient n'est ni égalitaire ni démocratique et il reste sourd à toute éducation [...] l'égalité est conquise contre la "logique" de l'inconscient ». J. André, 1997, p.42-52

L'apport des féministes matérialistes :

Les féministes ont imposé la prise de conscience collective que l'inégalité est sexiste et non naturelle. De plus, celle-ci ne découle ni des idées ni de la psychologie : elle est organisée socialement en une économie politique spécifique, patriarcale. La psychanalyse apparaît dès lors comme une théorie patriarcale du patriarcat. Monique Plaza, pour la revue Questions Féministes, a construit l'une des critiques les plus pertinentes du sexisme du freudisme et du lacanisme. On peut aussi souligner les contributions de Colette Guillaumin et de Nicole Claude Mathieu à une théorie de la psychologie qui parte enfin de l'expérience minoritaire dans les rapports sociaux sexistes. Christine Delphy et Colette Guillaumin ont développé une critique serrée de l'idéologie de la nature. Or celle-ci est centrale dans les concepts d'inconscient, de fantasmes originaires ou de signifiant. Claire Michard apporte tous les éléments d'une critique radicale du pseudo-structuralisme linguistique de Lacan. Paola Tabet, Andrea Dworkin et Catharine MacKinnon ont éclairé de manière radicale les pratiques sexuelles dans les patriarcats, en montrant la violence dirigée contre les femmes et les enfants, au bénéfice des hommes. Cette critique ruine la prétention de la psychanalyse à énoncer les vérités dernières sur la sexualité humaine et les rapports nécessaires entre hommes et femmes, entre parents et enfants. Patricia Romito a montré combien la psychologisation des violences politiques instaurait dans les sociétés un silence de mortes qu'il faut enfin faire cesser.